



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions sociales

Question écrite n° 113196

Texte de la question

M. David Douillet attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation au métier d'éducateur spécialisé. La formation au métier d'éducateur spécialisé est d'une durée de trois ans. Cependant, les éducateurs spécialisés diplômés ne sont reconnus que comme des bac + 2. Les kinésithérapeutes, qui connaissaient le même problème, ont été entendus et sont aujourd'hui reconnus au niveau bac + 3. Ainsi, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre pour que les éducateurs spécialisés soient désormais reconnus à la hauteur de leur formation.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113196

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7030

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)